



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles de Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13.16.00  
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 02/12/2022  
Reçu en préfecture le 02/12/2022  
Publié le 02/12/2022  
ID : 077-217701226-20221202-2022\_601A-AR

## **A R R E T E n° 2022 / 601 - A**

### **AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A SASU AROLINE SITUÉ 63 RUE SERMONOISE.**

LE MAIRE,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU la demande d'autorisation préalable de Monsieur THEET Adrien, enregistrée sous le n° 077-122-21-0016, reçue en mairie le 23 novembre 2022 concernant l'installation d'une enseigne sur l'établissement SASU AROLINE situé 63 rue Sermonoise à Combs-la-Ville,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la commune,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'installation d'une enseigne sur l'établissement SASU AROLINE situé 63 rue Sermonoise à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée, est autorisée.

**ARTICLE 2 :** Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

**ARTICLE 3 :** Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre 23h et 7h.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :  
- Monsieur le Préfet,  
- M. le Chef de service de la Police Municipale  
- L'intéressé

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 02 décembre 2022

**Par délégation du Maire,  
M. Cyril DELPUECH  
2<sup>ème</sup> adjoint au Maire**

